

PROGRAMME PRIME-VERT



1.1.1 Projets de réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour l'environnement et la santé



Mise en garde

Ce document est fourni à titre d'information ou de formation. Seul le texte officiel peut être utilisé pour des fins légales.



PRINCIPALES DIFFÉRENCES AVEC L'ANCIEN PROGRAMME

- Équipements de désherbage mécanique admissibles à tous les types de production (pas seulement bio)
- Élimination de certains équipements (RTK, système de GPS pour la fermeture de sections de rampe, micropulvérisation, etc.)
- Aide financière plus flexible (pas de maximum par catégorie), 50 % au lieu de 70 % (sauf pour la lutte bio)
- Montant de 40 000 \$ pour la durée du programme



TYPES DE PRATIQUES ADMISSIBLES

**Achat ou modification d'équipement de désherbage
mécanique, manuel, électrique ou thermique**


**Achat ou modification d'équipements de réduction des
risques liés aux pesticides**

Implantation de filets anti-insectes

Utilisation d'agents de lutte biologique ou de phéromones



Achat ou modification d'équipement de désherbage **mécanique**, manuel, électrique ou thermique

- Très varié
 - Critère principal : la fonction primaire est le désherbage
 - Aide financière à 50 %
-  Équipements autotractés (tracteur maraîcher ou robots)



Achat ou modification d'équipement de désherbage mécanique, manuel, électrique ou thermique

- Moins varié
 - Peu d'enjeux au niveau de la fonction primaire (presque toujours le désherbage)
 - Aide financière à 50 %
- !** Pyrodésherbeurs importés doivent respecter la réglementation



Photos: terrateck.com



Photo: perspectives-agricoles.com

Achat ou **modification** d'équipement de désherbage **mécanique, manuel, électrique ou thermique**



- Critère principal : la fonction primaire est le désherbage



Éviter l'entretien

- Aide financière à 50 %





Achat ou modification d'équipements de réduction des risques liés aux pesticides

- Équipements pour la plupart déjà ciblés
 - Rampes destinées à l'injection de vinaigre
 - Système de levage de rampe
 - Équipement servant à l'application de l'appât-insecticide GF-120
 - Rampe spécialisée pour la culture du sapin
- Aide financière à 50 %






Photo: machineriedubois.com



Photo: reseaupommier.irda.qc.ca



Achat ou modification d'équipements de réduction des risques liés aux pesticides

- Équipement de traitement en bande sur le rang
-  Équipement pouvant également pulvériser en pleine largeur
-  Équipement pour l'application d'engrais solide en bande
-  Équipement de pulvérisation en bande pour les vergers et les cultures de pommes de terre
- Aide financière à 50 %





Implantation de filets anti-insectes

- Peu de cas de figure, mais il faut porter attention à la culture et au type de production
 - En serre ou tunnel : le coût de la main-d'œuvre pour assurer l'étanchéité est inclus
 - Structure et main d'œuvre sont incluses pour les petits fruits et les vergers



Maïs sucré

Couverture flottante et filet anti-oiseau

Attaches, fixations et sac de sable

Frais d'installation en champ

! Recommandation pour camerise et vigne

- Aide financière à 50 %



Photo : polemaraichage.com



Photo : cetab.bio



Photo : agriexpo.online



Utilisation d'agents de lutte biologique ou de phéromones

- Mouches stériles de l'oignon
- Trichogrammes pour la lutte contre la pyrale du maïs dans la culture de maïs sucré frais et de transformation
- Diffuseurs de phéromones et de pièges Delta utilisés pour la confusion sexuelle (carpocapse de la pomme et sésie du cornouiller dans la production de pommes)
- Aide financière à 70 %.



Photo : lapresse.ca



Photo : reseaupommier.irda.qc.ca

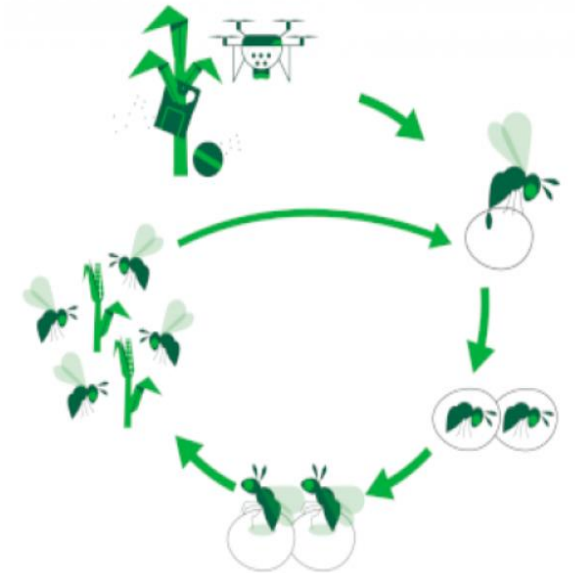


Photo : agroline.ch



EXIGENCES D'ADMISIBILITÉ ET LIVRABLES

Exigences d'admissibilités :

- Soumissions détaillées ou informations équivalentes incluant une preuve de prix ou bon de commande

Exceptions :

- Attestation du respect du code de gestion des pesticides (équipements de réduction des pesticides)
- Recommandation d'un conseiller indiquant que l'utilisation de filets anti-insectes dans la camerise et la vigne

Livrables :

- Dépôt du formulaire de réclamation
- Factures et des preuves de paiement sur demande
- Photos

PROGRAMME PRIME-VERT



Votre  gouvernement

Québec 